

non déclaration de maladie

Par ETHEVE, le 23/12/2009 à 11:28

nous avons l'intention de présenter à la cardif un document que la banque nous a donné à notre demande, rempli et signé par notre medecin traitant disant que mon mari souffre d'arthrose depuis 90 JOURS et qu'il ne pourra pas reprendre son travail avec 6 mois au moins.

or en 2006 lors de l'achat de notre maison nous avions des documents à remplir sur notre état de santé et nous avions caché le le diabète de mon mari

Sa maladie actuelle n'ayant aucun lien avec le diabète pensez vous que la cardif va aller faire une enquête et nous refuser la prise en charge du crédit si elle découvre notre mensonge

dans ce dernier cas peuvent ils nous radier et quelle sera la position de la banque peut elle exiger que nous prenions une autre assurance ou nous demander le remboursement du pret anticipé

a noter que nous avons une bonne mutuelle et que mon mari n'ai pas eu de perte de salaire est ce que cela peut jouer aussi en notre défaveur merci pour votre réponse

Par loe, le 24/12/2009 à 10:30

Bonjour,

je ne pense pas que l'assureur aille jusqu'à résilier le contrat, mais il ne prendra pas en charge le paiement des échéances. Même si la maladie actuelle n'a aucun rapport avec le diabète.